

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Stéphan AMELOT, Maire.

Présents : MM. AMELOT Stéphan, MALÉZÉ Patrick, Mme VELLY Sandrine, MM, BRICOTEAU Gérard,  
Mme MAINE Martine, MM. GUILLEMET Arnaud, DUTILLET Abel, Mme DUPUY Christelle, Mme  
SULESKI Tiffany, Mme LEBLANC Patricia et Mme RASKOVALOFF Katrin ;  
formant la majorité des membres en exercice ;

Absent ayant donné pouvoir : M. MENGIN Bernard pouvoir à M. MALÉZÉ Patrick

Absents : M. ETIENNE Christophe, MME GIROUX Corine, M. KUS Sinan (excusé)

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Patricia

**Le compte-rendu de la séance du 09/04/2024 est adopté à l'unanimité**, sans observations.

Retrait d'un point à l'ordre du jour.

*\*Modification budgétaire*

A l'unanimité, les membres sont favorables à cette modification.

|   |
|---|
| <b>DÉLIB N° 17-2024</b><br><b>Visée le 04/06/2024</b> |
|---|

### **Projet implantation Antenne Relais**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un dossier pour la demande d'installation et la mise en place d'une antenne relais sur la parcelle cadastrée ZC N°35, terrain nu situé au Lieu-dit « Sous-les-Fosses (au niveau de la RD1 et face aux lotissements de la résidence Jean Eschard et Jean Cagniard). La parcelle où est implanté l'antenne appartient à un privé, M. HANAU.

La société en charge du dossier HIVORY assure le déploiement et la maintenance d'infrastructures passives de télécommunications.

Suite à la réception de ce dossier, une réunion publique a été organisée sur la commune le mardi 28 mai 2024 en présence de M. ALAYA de la société HIVORY, différents documents ont été remis par celui-ci.

La commune a décidé de mettre à la disposition du public un registre, afin de pouvoir y noter leurs observations et ou remarques.

Monsieur MALEZE rend compte de la réunion et des délais à respecter concernant ce type de dossier. Il a été demandé que soit fournie la simulation concernant l'exposition aux champs électromagnétiques, simulation à fournir par l'opérateur, dans le cas présent SFR. Cette simulation n'a pas été remise ce jour. M. le Maire a pour mission de veiller à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques et à la protection de la santé publique.

Une demande de rendez-vous a été faite également auprès de l'opérateur.

Monsieur MALEZE précise que l'antenne est à moins de 70 mètres des habitations.

Pour accéder au lieu d'implantation de l'antenne, le chemin rural dit « de Nogentel à Nesles » sera utilisé et que d'après les plans une place de stationnement est prévue et que celle-ci empiète d'1m50 sur le chemin communal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter ce dossier en l'état, puisqu'il manque des informations.

Et demande qu'une concertation soit faite avec les élus.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry n°083 en date du 17 mai 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2021 - 2026,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château- Thierry n° 154 en date du 14 juin 2021 et de son annexe approuvant le règlement des fonds de concours

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et notamment les dispositions incluant la commune de NESLES-LA-MONTAGNE, comme l'une de ses communes membres,

**Considérant** que la commune de NESLES-LA-MONTAGNE souhaite acquérir un matériel de tonte nécessaire à l'entretien des nombreux espaces verts, sportifs, bordures enherbées, afin d'améliorer le cadre de vie des usagers, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la CARCT.

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry en vue de participer au financement de l'**acquisition d'un autoportée KUBOTA**, à hauteur de **12 635.00 €**,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **Informations Diverses :**

● **M. le Maire** rappelle et demande à chacun de confirmer sa présence pour la tenue du bureau de vote pour les élections du dimanche 9 juin 2024.

● **Mme LEBLANC** indique que le camion de la collecte des poubelles jaunes au niveau de la rue du Paradis a recours à la marche arrière, alors que cela n'est plus autorisé. M. le Maire en informera les services de la CARCT, qui a la compétence collecte des déchets.

● **M. GUILLEMET** précise qu'il y a une prolifération de rats au niveau de la Rue Jean Eschard et la Rue Jean Cagniard. **M. MALEZE** répond que beaucoup de personnes possèdent des composteurs. **M. MALEZE** a rendez-vous avec un responsable d'une société experte en dératisation

● **Mme SULESKI** demande si la commune a été impacté par les fortes pluies de ces derniers jours. M. le Maire indique que ce jour les agents ont dû nettoyer la grille d'un avaloir situé à côté du cimetière route d'Artonges.

● **M. MALEZE** informe le Conseil municipal concernant les espaces verts de la commune, au vu de la météo, les agents rencontrent des difficultés pour être à jour sur les tontes.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.**